

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature*

*Direction de l'eau et de la biodiversité*

**Arrêté du 4 octobre 2010 portant nomination  
au Conseil national de la chasse et de la faune sauvage**

NOR : DEVN1022017A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu l'article R. 421-3 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2002 modifié portant nomination au Conseil national de la chasse et de la faune sauvage,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage :

- en qualité de président de fédérations de chasseurs proposés par la Fédération nationale des chasseurs : Dominique BUSSON, président de la fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme, titulaire, en remplacement de Yves GIRAUD, et Guy GUEDON, président de la fédération départementale des chasseurs des Deux-Sèvres, suppléant, en remplacement de Dominique BUSSON ;
- en qualité de représentant des organismes scientifiques ou de protection de la nature compétents dans le domaine de la chasse, de la faune sauvage ou de la protection de la nature : Alexandre-Michel CZAJKOWSKI, titulaire, en remplacement de Jacques TROUVILLIEZ.

Article 2

La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 4 octobre 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*La directrice de l'eau et de la biodiversité,*  
O. GAUTHIER